



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECTORAT**

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE,**

**RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES**

**Chancelier des Universités**

**VU** le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;

**VU** les décrets n°72-580 et 581 du 4 juillet 1972, n°80-627 du 4 août 1980 et n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifiés portant statuts particuliers des professeurs du second degré ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premiers et second degrés relevant du ministère chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

### **ARRETE**

#### **ARTICLE UNIQUE**

Au titre de la session 2024, le registre des inscriptions aux examens de certification complémentaire en :

- Arts : options arts du cirque, cinéma et audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre;
- Enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique ;
- Français langue seconde ;
- Langue des signes française ;
- Langues et cultures de l'Antiquité : latin, grec ;

est ouvert du 25 septembre au 16 octobre 2023.

L'inscription est intégralement dématérialisée et s'effectue en ligne par l'application Cyclades.

Fait à Rennes, le 22 septembre 2023

Pour le Recteur et par délégation  
Le chef de la Division des Examens et Concours

  
Eric GELINEAU-ASSERAY